



LIBERTE EGALITE FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

1 place de la Mairie – 69610 SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE
Téléphone 04.74.70.04.83

Site mairie : www.saintgenislargentiere.fr / courriel : mairie@saintgenislargentiere.fr

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 11 JUILLET 2025

Vendredi onze juillet deux mille vingt cinq, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

13 membres présents : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Sandrine DRIVON, André BASTION, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Sylviane FAYOT, Cindy GUIOTTO, Arnaud VERNAY, Laurent CHABAUD, Jean-Charles JULLIN, Virginie MASSE.

1 membre excusé : Gilbert MOSNIER

1 procuration : Gilbert MOSNIER à Alexis BADOIL.

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Avenant 1 à la convention de reversement de la taxe d'aménagement applicable aux zones d'activités.
2. Convention pour le financement du système de détection et de lutte contre la grêle.
3. Accord local sur la composition du conseil communautaire après les élections de 2026.
4. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.
5. Projets et travaux en cours.
6. Compte rendu des commissions.
7. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 juin 2025.
- Valide l'avenant n° 1 à la convention de reversement, à la CCMDL, de la taxe d'aménagement applicable aux ZA. En effet, il est nécessaire d'enlever des parcelles qui ne sont pas concernées. (délibération 37.2025)
- Valide la participation aux frais de fonctionnement du dispositif anti-grêle. Le montant, calculé en fonction du nombre d'habitant, s'élève à 369.63 € pour 2025. (délibération 38.2025)

- Approuve l'accord local fixant le nombre de conseillers communautaires à élire pour les élections de 2026, soit 44, comme pour le mandat actuel. (délibération 39.2025)
- Prend connaissance du RPQS 2024 du SPANC.
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
 - o **Lotissement OPAC** : les commissions d'attribution se poursuivent, notamment pour les logements réservés « préfecture » et « action sociale ».
 - o **Lotissement communal « St Roch »** : plusieurs signatures sont faites, les lots 5 et 6 restent à vendre.
 - o **Voirie** : le « chemin des gardes » a été fait, le résultat est très satisfaisant.
 - o **Logement au-dessus de l'école et classe maternelle** : le plafond phonique est en train d'être installé dans la classe maternelle, la cloison sera opérationnelle fin août.
 - o **Ruisseau de Lafay** : les travaux, engagés par le Département, ont commencé comme prévu le 7 juillet et dureront jusqu'à la fin du mois d'août. Il est déplorable de constater que des automobilistes et camions s'engagent sur la route barrée. Tous les habitants n'ont pas eu le courrier du Département, le nombre de documents donnés à La Poste n'était pas suffisant...
 - o **Agrandissement de la mairie** : un nouveau chiffrage est présenté, remplaçant le mur en gabion par un mur béton, plus coûteux à cause des fondations. Une demande de subvention pourra être déposée.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - o **Ecole** : le recrutement de l'ATSEM supplémentaire a été fait, 53 candidatures ont été réceptionnées. C'est Mme Elodie DALLERY, habitante de Chazelles sur Lyon, qui a été retenue et qui prendra ses fonctions à la rentrée dans la classe de Christine.
 - o **SYDER** : le Syndicat va devenir une PMO (Personne Morale Organisatrice), ce qui lui permettra de pouvoir revendre l'énergie produite par ses installations photovoltaïques.
 - o **Agriculture-CCMDL** : le PAT (Plan Alimentaire Territorial) donne des pistes pour mieux consommer, mettre en commun certains outils pour valoriser les producteurs, diminuer les déchets dans les cantines...
 - o **Environnement** : les 2 composteurs installés dans le village ne sont pas adaptés et sont déjà abimés. Il est décidé de faire appel à la CCMDL pour l'installation d'un site de compostage collectif, initiative gratuite. Le composteur, en bois, composé de 3 bacs, montre de bons résultats d'utilisation dans plusieurs communes équipées. Un référent devra être nommé afin de vérifier les apports, brasser de temps en temps le contenu et vider le compost. La convention est validée. (délibération 40.2025)
- Entend que le bar-restaurant du village est fermé de manière temporaire, pour raison de santé.
- Est informé que des changements seront faits pour l'utilisation de la salle des sports à la rentrée prochaine, avec notamment, 2 nouvelles activités proposées par Isabelle FOURNION.
- Est informé que les 3 barrières devant la « salle entrée du village » ont été accidentées par un automobiliste, un constat a été établi.
- Approuve 2 devis pour l'impression d'environ 25 panneaux du sentier pollinier et des posters dans le jardin des herbes.
- Prend note que la course cycliste « tour de l'avenir » passe sur la commune (route de St Laurent) le 25 août prochain. La circulation sera perturbée le temps du passage des coureurs.
- Entend que le secrétariat de la mairie sera fermé du 17 juillet au 15 août.
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 5 septembre en mairie..

Document établi le 15 juillet 2025.



Le Maire,
Alexis BADOIL